Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261020-2026011018conve-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Convention de partenariat (2026-2029) entre la Casa di e Scenze (2026-2029) et l'Académie de Corse

Date de la convocation : 2 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 39
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau
Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 1111-1 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.211-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bastia a développé depuis 2020 une structure dédiée à la culture scientifique, technique et industrielle,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261020-2026011018conve-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

dénommée « A Casa di e Scenze » constituant un outil structurant au service des publics scolaires et du grand public, visant à promouvoir l'accès aux sciences, à encourager les vocations scientifiques et à favoriser l'égalité des chances, notamment dans les quartiers prioritaires ;

Considérant que depuis son ouverture, A Casa di e Scenze s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'Académie de Corse, permettant la mise en œuvre d'actions pédagogiques à destination des élèves ;

Considérant que la proposition de cette convention vise à renouveler et formaliser ce partenariat pour une durée de trois ans, couvrant les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 ;

Considérant que cette convention a pour objet :

- de développer des actions et programmes pédagogiques en lien avec les établissements scolaires ;
- de favoriser l'accueil des classes au sein de A Casa di e Scenze ;
- de renforcer la diffusion de la culture scientifique sur le territoire

Considérant que cette convention prévoit également des modalités de suivi, notamment par la mise en place d'un comité de pilotage et la production d'un rapport d'activité annuel ;

Considérant que ce partenariat contribue à renforcer l'attractivité de A Casa di e Scenze et à consolider son rôle de pôle régional de diffusion de la culture scientifique, en cohérence avec les politiques éducatives nationales et territoriales.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat avec l'Académie de Corse.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 19/10/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/10/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.